

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 octobre 2015

PLF POUR 2016 - (N° 3096)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N ° II-250

présenté par

M. Goldberg, rapporteur pour avis au nom de la commission des affaires économiques

ARTICLE 56**Mission « Égalité des territoires et logement »**

À la fin de l'alinéa 22, substituer à l'année :

« 2016 »

l'année :

« 2017 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence par rapport à l'amendement déposé à l'article 54 visant à ce que le produit de la taxe prévue à l'article 1609 *nonies* G du code général des impôts continue d'être affecté, jusqu'au 31 décembre 2016, au financement des aides à la pierre de l'État en faveur du logement social.